



Regroupement des établissements : coup dur pour Montpellier

25 ans de défense de l'établissement par la majorité en place viennent d'être mis à mal par ceux qui, depuis toujours, nous reprochent de mettre en danger... l'emploi et le site de Montpellier !

Qu'ils revendiquent d'«*accompagner la direction*» ou qu'ils se cachent derrière des décisions prises au niveau national par leurs fédérations ou confédérations, toutes les Organisations Syndicales, **sauf la CGT**, ont signé l'accord de Droit Syndical contenant une **réduction de 7 à 3 des établissements d'IBM France** et la fusion de l'établissement de Montpellier dans un futur CSE « Sud » de Bordeaux à Nice !

Rappelons que la direction ne peut pas obliger une OS à signer un accord... et que la réduction du nombre de CE n'est en rien imposée par les ordonnances Macron.

Cet accord de « *modernisation du dialogue social* » aurait pu limiter la coupe sévère dans le nombre de représentants du personnel et leurs prérogatives en ne cumulant pas mise en place des CSE et suppression d'établissements.

Au final, avec un effectif de 4678 salariés au 01/01/2018, Paris-Banlieue engloutit le Nord (de Rouen à Strasbourg), les DROM-COM (Outre-Mer) et consolide sa position dominante. Avec un effectif de 790 salariés, l'établissement Centre (Nantes à Grenoble) est bien plus petit que l'établissement « Sud » (de Bordeaux à Nice en passant par Montpellier) avec 1598 salariés. Des préoccupations électorales – au profit des signataires - auraient-elles présidé à ce « charcutage » en vue des élections prochaines de novembre 2018 ?

Il faudra donc se battre beaucoup plus et beaucoup plus fort pour préserver le reclassement des salariés sur le seul site de Montpellier, pour y maintenir l'emploi et lutter contre les tentatives de transfert d'activité.

Ces signatures sont une défaite historique pour les salariés et pour l'emploi à Montpellier.

AVEC LA CGT, ORGANISONS NOTRE DEFENSE COLLECTIVE !